

—
**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

4^{ème} RÉUNION DE 2013

Séance du 28 juin 2013

CG13/4^{ème}/I-06

L'an deux mille treize, le 28 juin, les membres du Conseil Général légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département sous la présidence de M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Premier Vice-Président du Conseil Général, désigné à cet effet. Après avoir constaté le quorum légal, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote : Mme Sardeing-Rodriguez, MM. Albert, Astoul, Astruc, Aurientis, Baylet, Bésiers, Cambon, Capayrou, Dagen, Deprince, Descazeaux, Empociello, Garrigues Francis, Garrigues Roland, Gonzalez, Guillamat, Hébral, Lacombe, Lavabre, Marty Michel, Marty Patrick, Massip, Mouchard, Quéreilhac, Raynal, Roger, Roset, Tabarly et Viguié.

M. Jean-Michel Baylet, Président du Conseil Général, a quitté la salle des délibérations au moment du vote.

**SERVICE D'ASSISTANCE AU TRAITEMENT
DES EFFLUENTS ET AU SUIVI DES EAUX**

COMPTE ADMINISTRATIF 2012

—
J'ai l'honneur de soumettre à l'examen de l'Assemblée le compte administratif 2012 du SATESE, tel qu'il a été approuvé par le conseil de gestion de l'établissement, faisant apparaître un excédent global de 29 594,25 € se décomposant comme suit :

INVESTISSEMENT

Recettes	47 696,75 €
Résultat 2011	-11 034,48 €
Dépenses	23 438,82 €
Sous-total	<u>13 223,45 €</u>
Restes à réaliser en dépenses.....	40 635,00 €
Besoin de financement	<u>-27 411,55 €</u>

FONCTIONNEMENT

Recettes	621 146,82 €
Excédent 2011	159 103,18 €
Dépenses	623 244,20 €
Excédent de fonctionnement	157 005,80 €

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2012 du SATESE, dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental et d'affecter les résultats comme suit :

- 27 411,55 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
- le solde, soit 129 594,25 €, en section de fonctionnement au compte 002.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis du conseil de gestion,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Approuve le compte administratif 2012 du SATESE, lequel fait apparaître un excédent global de 129 594,25 € et dont les résultats sont en parfaite concordance avec le compte de gestion de Monsieur le Payeur Départemental ;
- Décide d'affecter les résultats comme suit :
 - 27 411,55 € à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) ;
 - le solde, soit 129 594,25 €, en section de fonctionnement au compte 002.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,